

**Commune
de AZÉ
41100**

(Loir-et-Cher)

Date de la convocation
02/11/2022

En exercice	Présents	Votants
14	12	13

OBJET DE LA
DELIBERATION
N° 2022-53

Demande de subvention
auprès du Pays Vendômois au
titre du CRST (contrat
régional de solidarité
territoriale) pour la maison de
santé pluriprofessionnel
Barillet multisite Azé

Séance du 10 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix du mois de novembre à 19 heures, 30 le Conseil Municipal de la Commune de AZE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame BOULAY Maryvonne, Maire.

Présents : : Mesdames BIGOT Valérie, BOULAY Maryvonne, CHÉRAMY Laure-Aline, GUILLOU Sylvie, JOLY-LAVRIEUX Martine, LANDRÉ Béatrice, MOTTIER Catherine, RENOU Christelle

Messieurs CHÉRAMY Jacky, DELGADO Louis, GAUTHIER Cédric, LELEU Eric,

Absents excusés : M. TYTGAT Loïc qui a donné pouvoir à Mme GUILLOU

Absent non excusé : M. MARCO Benjamin,

Mme JOLY-LAVRIEUX Martine a été désignée secrétaire de séance ;

Madame BOULAY Maryvonne, Maire, informe que la commune peut obtenir une subvention auprès du Syndicat mixte du Pays Vendômois au titre du CRST pour le projet suivant :

- Construction d'une maison de santé pluriprofessionnel Barillet multisite Azé

Les devis estimatifs pour ces travaux sont les suivants :

- Pour la maîtrise d'œuvre : 43 750.00 € HT
- Pour les travaux de VRD (voirie et réseaux divers) : 10 000.00 € HT
- Pour les travaux de construction : 486 000 € HT
- Pour les frais divers : 2 200.00 € HT
- Pour les autres dépenses (mobiliers) : 20 000 € HT
- Pour les imprévus : 20 000.00 € HT
- Pour l'assurance dommages ouvrages : 15 000.00 € HT

Soit un total estimatif de 596 950.00 € HT soit 716 340.00 € TTC.

Pour pouvoir bénéficier d'une subvention auprès du Pays vendômois, il faut qu'un projet de santé soit établi et soumis à l'approbation de l'ARS pour avis. Il faut que notre maison de santé regroupe à minima deux médecins et deux professionnels paramédicaux comme des infirmiers. Les locaux doivent pouvoir accueillir et encadrer des jeunes professionnels de santé en formation comme les étudiants en médecine ou infirmiers. La fixation des loyers doit être compatible avec le prix du marché. La mairie s'engage à ne pas faire supporter aux professionnels de santé les charges dues à d'éventuelles vacances de surfaces. Les praticiens doivent proposer à leurs patients des actions de prévention et d'information.

Nos praticiens ont signé un projet de santé en juin 2022 avec les praticiens de la Maison de santé Robert Barillet de Vendôme. Les locaux sont composés de 4 salles de consultation, ce qui permettra de pouvoir accueillir des étudiants.

L'Etat et la Région s'engagent à apporter dans la limite des crédits disponibles et toutes sources de financement confondues (DETR, DSIL, Contrats territoriaux) 50% d'une dépense subventionnable plafonnée à 110 000.00 € par professionnel de santé engagé dans la limite de 20 professionnels de santé.

Une bonification de 10% peut être accordée si un système de chauffage utilisant du bois est installé, ou si la consommation d'énergie ou intègre une masse significative de matériaux biosourcés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres présents,

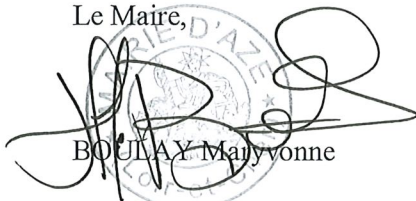
DECIDENT :

- > d'autoriser Madame le Maire à inscrire ce projet : construction d'une maison de santé pluriprofessionnel Barillet multisite Azé auprès des services de l'ARS
- > de demander auprès des services du syndicat du Pays Vendômois l'octroi d'une subvention au taux le plus fort pour la réalisation de ce projet
- > d'autoriser le Maire à faire les démarches nécessaires auprès des services concernés.


Déposé en ligne le 17/11/2022

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,


BOULAY Maryvonne

Le secrétaire de séance


JOLY-LAVRIEUX Martine